

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES-VERBAL**

**Mercredi 17 février 2021 à 20h00  
A la salle de la Chevalerie à Saint Amour**

**Préambule** : Le Président accueille les Conseillers Communautaires présents.

L'an deux mille vingt et un, le 17 février à 20h00, les membres du Conseil Communautaire PORTE du JURA se sont réunis, à la salle de la Chevalerie à Saint-Amour, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT.

Nombre de membres en exercice : 40  
Présents à la séance : 29  
Nombre de pouvoirs : 6

Date de convocation : 10/02/2021  
Séance : 17/02/2021  
Affichage : 11/02/2021

**Étaient présents** : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, RUBY Caroline, VAN DER PLOEG Julien, BRETIN Christian, ROUX Philippe, MENOULLARD Aline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, PERROD Jean-Luc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, FOURNIER Delphine, SERRIERE Yves, GUYON François, BRIGNONE Sylvie, BONGINI Marc, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, JACQUARD Roland.

**Étaient absents excusés** : BOUILLIER Pierre (donne pouvoir à VAN DER PLOEG Julien), FONTAINE Malika (donne pouvoir à KLINGUER Emmanuel), BROISSIAT Bernard, COLONAZET Nathalie (donne pouvoir à BRETIN Christian), MUTIN Jean-Marc (donne pouvoir à JOUVENCEAU Romain), GALLET Cécile, BRENOT Valérie (donne pouvoir à VAUCHER Valérie), FAIVRE-PIERRET Thierry, BABAD Sandrine, FOURNIER Catherine (donne pouvoir à MONNET Brigitte), GAGLIARDI Marc-Antoine.

### **Le Président demande à l'assemblée :**

- De désigner un secrétaire de séance : S. BRIGNONE
- D'approuver le procès-verbal du 18 janvier 2021
- D'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :
  - o Modification du projet d'extension du restaurant scolaire à Cousance
  - o Modification des plans de financement prévisionnels des opérations d'assainissement
- De supprimer les points suivants à l'ordre du jour :
  - o Mise à disposition de matériel - Coopilote

### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- Désigne Sylvie BRIGNONE secrétaire de séance ;
- Approuve le PV du 18 janvier 2021 ;
- Approuve l'ajout des points indiqués ci-dessus à l'ordre du jour ;
- Approuve la suppression des points indiqués ci-dessus à l'ordre du jour.

## A. AFFAIRES GENERALES, FINANCES, RESSOURCES HUMAINES

### ACQUISITION D'UN BATIMENT SUR LA COMMUNE DE GIZIA - RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT

Monsieur le Président expose que les services techniques de la communauté de communes louent depuis plusieurs années un local sur la commune de Gizia. Ce bâtiment de 330m<sup>2</sup> situé au 277 route de la Chandelaine est implanté sur deux parcelles :

- l'une ZA 0052 d'une surface de 3065 m<sup>2</sup>,
- la seconde ZB 0033 d'une surface de 270m<sup>2</sup> lieu-dit en Combillard.



A l'issue d'échanges avec l'entreprise, propriétaire de la parcelle, établie 208 Avenue du 8 Mai 1945 à 69140 Rillieux-la-Pape il est envisagé de procéder au rachat du bâtiment ainsi que des deux parcelles pour un montant de 80 000 € (hors frais de notaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la proposition de montant pour l'acquisition de l'ensemble.

### VALIDATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2021 - RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT

**Vu** les articles L2121-29, L2313-1, R2313-3 du Code des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la communauté de communes.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**Considérant** qu'en raison de mouvements de personnel (départ, démission ou disponibilité), il s'avère nécessaire de supprimer 4 postes au tableau des effectifs au 1er janvier 2021, soit :

- un poste d'adjoint technique, à raison de 27 heures hebdomadaires,
- un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, à raison de 35 heures hebdomadaires,
- un poste d'ATSEM principal de 1ère classe, à raison de 28 heures hebdomadaires,
- un poste d'attaché contractuel, à raison de 35 heures,

**Considérant** que des créations de postes ou des modifications de temps de travail ont été réparties sur d'autres postes existants pour pallier ses suppressions de postes au cours de l'année 2020,

Tableau des effectifs au 1er janvier 2021

<b>FILIERES</b>	<b>GRADE</b>	<b>Effectif</b>	<b>TC</b>	<b>TNC sur 35h</b>	<b>Tx hrs TNC</b>	<b>Effectif pourvu</b>
<b>CATEGORIE</b>		<b>budgétaire</b>				
<b><u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u></b>						
Catégorie A	attaché	1	1		0	0
Catégorie B	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1		0	1
catégorie C	adjoint administratif	4	4		0	4
<b>FILIERES</b>	<b>GRADE</b>	<b>Effectif</b>	<b>TC</b>	<b>TNC sur 35h</b>	<b>Tx hrs TNC</b>	<b>Effectif pourvu</b>
<b>CATEGORIE</b>		<b>budgétaire</b>				
<b><u>FILIERE TECHNIQUE</u></b>						
Catégorie C						
	adjoint technique	1		2,25	2,25	1
	adjoint technique	0		27	0	0
	adjoint technique	1		28	28	1
	adjoint technique	1		30	30	1
	adjoint technique	1		29	29	1
	adjoint technique	1		30,5	30,5	1
	adjoint technique	2		6	12	2
	adjoint technique	1		19	19	1
	adjoint technique	1	1		0	1
	adjoint technique principal de 2ème classe	3	3		0	3
	adjoint technique principal de 2ème classe	1		22	22	1
	adjoint technique principal de 2ème classe	1		22,5	22,5	1
	adjoint technique principal de 2ème classe	2		25	50	2
	adjoint technique principal de 2ème classe	1		31,5	31,5	1
	adjoint technique principal de 2ème classe	1		30	30	1
	adjoint technique principal de 1ère classe	2	2		0	2
	agent de maitrise	1	1		0	0
	agent de maitrise	1		31	31	1
	agent de maitrise	1		30	30	1

<b>Catégorie B</b>	technicien principal de 2ème classe	2	2		0	1
<b><u>FILIERE ANIMATION</u></b>						
<b>Catégorie C</b>	adjoint d'animation	3	3		0	3
	adjoint d'animation	1		34,5	34,5	1
	adjoint d'animation principal de 2ème classe	3	3		0	3
	adjoint d'animation principal de 1ère classe classe	1		25	25	1
<b>Catégorie B</b>	Animateur principal de 2ème classe	1	1		0	1
<b><u>FILIERE CULTURELLE</u></b>						
<b>Catégorie C</b>	adjoint du patrimoine	3	3		0	3
	adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	1	1		0	1
	adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	0	0			0
<b><u>FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</u></b>						
<b>Catégorie A</b>	éducateur principal de jeunes enfants Exceptionnel	1	1		0	1
<b>Catégorie C</b>	ATSEM principal 1ere classe	0		28	0	0
	ATSEM principal de 2ème classe école maternelle	1		22,48	22,48	1
	Auxiliaire Puériculture Principale de 2ème classe	3	3		0	3
<b>FILIERES</b>		<b>Effectif</b>		<b>TNC</b>	<b>Tx</b>	<b>Effectif</b>
<b>CATEGORIE</b>	<b>GRADE</b>	<b>budgétaire</b>	<b>TC</b>	<b>sur 35h</b>	<b>hrs TNC</b>	<b>pourvu</b>
<b>POSTES PERMANENTS POURVUS PAR DES CONTRACTUELS</b>						
<b><u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u></b>						
<b>Catégorie A</b>	attaché territorial	0	0		0	0
<b>Catégorie B</b>	rédacteur	1	1		0	1
<b>Catégorie C</b>	adjoint administratif	2		12,5	25	2
	adjoint administratif	1		28	28	0
<b><u>FILIERE TECHNIQUE</u></b>						
<b>Catégorie C</b>	adjoint technique	1		21,43	21,43	1
	adjoint technique	1		20,12	20,12	1
	adjoint technique	1	1			1
	adjoint technique faisant fonction d'ATSEM	1		2,55	2,55	1
	adjoint technique faisant fonction d'ATSEM	1		33,2	33,2	1
	adjoint technique principal de 2ème classe ATSEM	1		32	32	1
<b><u>FILIERE ANIMATION</u></b>						
<b>Catégorie C</b>	adjoint d'animation	1		14,22	14,22	1

	adjoint d'animation	2		8,23	8,23	2
	adjoint d'animation	1		6,66	6,66	1
	adjoint d'animation	1		7,2	7,2	1
	adjoint d'animation	1		11,9	11,9	1
	adjoint d'animation	1		7,05	7,05	1
	adjoint d'animation	1		12,75	12,75	1
	adjoint d'animation	1		9,74	9,74	1
	adjoint d'animation	1		7,06	7,06	1
	adjoint d'animation	4		7,7	30,8	4
	adjoint d'animation	1		7,48	7,48	1
	adjoint d'animation	1		7,38	7,38	1
	adjoint d'animation	1		7,3	7,3	1
	adjoint d'animation	1		12	12	1
	adjoint d'animation	1		8,7	8,7	1
	adjoint d'animation	1		16	16	1
	adjoint d'animation	1		17,64	17,64	1
	adjoint d'animation	1		15,43	15,43	1
	adjoint d'animation	1		34,76	34,76	1
	adjoint d'animation	1		10,84	10,84	1
	adjoint d'animation	1		16,47	16,47	1
	adjoint d'animation	1		12,15	12,15	1
	adjoint d'animation	1		7	7	1
	adjoint d'animation	1		7,4	7,4	1
	adjoint d'animation	1		28,31	28,31	1
	adjoint d'animation	1		1,49	1,49	1
	adjoint d'animation	1	1			1
<b>Catégorie B</b>	animateur	4	4			4
	animateur	1		32,17	32,17	1
	animateur	1		19,1	19,1	1
<b>FILIERES</b>		<b>Effectif</b>		<b>TNC</b>	<b>Tx</b>	<b>Effectif</b>
<b>CATEGORIE</b>	<b>GRADE</b>	<b>budgetaire</b>	<b>TC</b>	<b>sur 35h</b>	<b>hrs TNC</b>	<b>pourvu</b>
<b><u>FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</u></b>						
<b>Catégorie C</b>	Auxiliaire Puériculture Principale de 2ème classe	1		17,5	0	0
<b><u>FILIERE CULTURELLE</u></b>						
<b>Catégorie B</b>	assistant de conservation	1	1		0	1
					<b>Total TNC ETP</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>98</b>	<b>38</b>		<b>28,3</b>	<b>93</b>

Total en équivalent temps plein (ETP) : 38 + 28.3 = 66.3

La suppression des postes sera soumise à l'avis du prochain Comité technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs ci-dessus,

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET GENERAL - RAPPORTEUR  
CHRISTIAN BUCHOT**

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Considérant** les comptes réguliers, il est demandé au conseil communautaire :

1°) **statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) **statuant** sur l'exécution du budget principal et annexe assainissement de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) **statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives :

A l'unanimité de ses membres, décide :

**DE DECLARER**, que le comptes de gestion relatif au budget principal, dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET GENERAL - RAPPORTEUR  
CHRISTIAN BUCHOT**

Le Conseil communautaire,

Réuni sous la présidence du doyen de ses membres et en l'absence de Monsieur BUCHOT, Président ordonnateur, qui s'est retiré de l'assemblée pour le vote des comptes administratifs de l'exercice 2020, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Président de la Communauté de Communes Porte du Jura, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

**Après** avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2020 ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés .....		680 449,43	1 206 809,91 €		1 206 809,91 €	680 449,43 €
Opérations de l'exercice .....	6 241 789,18 €	7 621 707,74 €	2 541 475,97 €	2 829 242,87 €	8 783 265,15 €	10 450 950,61 €
Résultat de l'exercice		1 379 918,56 €		287 766,90 €		1 667 685,46 €
<b>TOTAUX</b>	<b>6 241 789,18 €</b>	<b>8 302 157,17 €</b>	<b>3 748 285,88 €</b>	<b>2 829 242,87 €</b>	<b>9 990 075,06 €</b>	<b>11 131 400,04 €</b>
		2 060 367,99 €	919 043,01 €			1 141 324,98 €
Restes à réaliser .....			764 023,75 €	1 062 361,76 €	764 023,75 €	1 062 361,76 €
Total RAR				298 338,01 €		298 338,01 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>6 241 789,18 €</b>	<b>8 302 157,17 €</b>	<b>4 512 309,63 €</b>	<b>3 891 604,63 €</b>	<b>10 754 098,81 €</b>	<b>12 193 761,80 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		2 060 367,99 €	620 705,00 €			1 439 662,99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE CONSTATER**, pour la comptabilité principale, les indications du compte de gestion relative au report à nouveau (voir 5°), au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET GENERAL - RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT**

**Considérant** que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement restant toujours en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section investissement,

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A RÉALISER 2020	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-1 206 809,91 €		287 766,90 €	Dépenses 764 023,75 € 1 062 361,76 € Recettes	298 338,01 €	-620 705,00 €
FONCT	1 725 883,03 €	1 045 433,60 €	1 379 918,56 €			2 060 367,99 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2020	
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'auto-financement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		620 705,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		1 439 662,99 €
Total affecté au c/ 1068 :		620 705,00 €
<i>Total affecté au 001 DI</i>		<i>919 043,01 €</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** le résultat comme présenté ci-dessus.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT - RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT**

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les comptes réguliers, il est demandé au conseil communautaire :

1°) **statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) **statuant** sur l'exécution du budget principal et annexe assainissement de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) **statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives :

A l'unanimité de ses membres, décide :

**DE DECLARER**, que le compte de gestion relatif au budget annexe, dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT -  
RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT**

Le conseil communautaire,

Réuni sous la présidence du doyen de ses membres et en l'absence de Monsieur BUCHOT, Président ordonnateur, qui s'est retiré de l'assemblée pour le vote des comptes administratifs de l'exercice 2020,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Président de la Communauté de Communes Porte du Jura, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2020 ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés .....		162 696,46 €	0,00 €	388 187,11 €	0,00 €	550 883,57 €
Opérations de l'exercice .....	918 358,30 €	914 293,33 €	400 054,05 €	690 470,05 €	1 318 412,35 €	1 604 763,38 €
Résultat de l'exercice	<b>4 064,97 €</b>			<b>290 416,00 €</b>		<b>286 351,03 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>918 358,30 €</b>	<b>1 076 989,79 €</b>	<b>400 054,05 €</b>	<b>1 078 657,16 €</b>	<b>1 318 412,35 €</b>	<b>2 155 646,95 €</b>
		<b>158 631,49 €</b>		<b>678 603,11 €</b>		<b>837 234,60 €</b>
Restes à réaliser .....			117 364,86 €	95 032,19 €	117 364,86 €	95 032,19 €
Total RAR			<b>22 332,67 €</b>		<b>22 332,67 €</b>	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>918 358,30 €</b>	<b>1 076 989,79 €</b>	<b>517 418,91 €</b>	<b>1 173 689,35 €</b>	<b>1 435 777,21 €</b>	<b>2 250 679,14 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>158 631,49 €</b>		<b>666 270,44 €</b>		<b>814 901,93 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE CONSTATER**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les indications du compte de gestion relative au report à nouveau (voir 5°), au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;



**AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ASSAINISSEMENT - RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT**

**Considérant** que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement restant toujours en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section investissement,

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A RÉALISER 2020	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	388 187,11 €		290 416,00 €	Dépenses 117 364,86 € 95 032,19 € Recettes	-22 332,67 €	656 270,44 €
FONCT	162 696,46 €	0,00 €	-4 064,97 €			158 631,49 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2020	
<b>Affectation obligatoire :</b>		158 631,49 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		158 631,49 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
<b>Total affecté au 001 RI :</b>		678 603,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** le résultat comme présenté ci-dessus.

**B. AFFAIRES SCOLAIRES**

**REFACTURATION DES FRAIS DE SCOLARITE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE D'EMERAUDE – RAPPORTEUR EMMANUEL KLINGUER**

**Vu** la Délibération relative à la Convention avec la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet pour le fonctionnement de l'école d'Augisey et de la Chailleuse, en date du 6 juillet 2016

**Vu** la Délibération n°2019-32 relative à la Facturation des frais de scolarité pour les enfants non domiciliés sur la CC Porte du Jura

**Considérant** la Convention avec la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet pour le fonctionnement de l'école d'Augisey et de la Chailleuse

**Considérant** la nouvelle délibération n°2020-259 prise par Terre d'Emeraude Communauté le 17 décembre 2020

Monsieur le Vice-Président explique que lorsque la commune nouvelle de la Chailleuse a intégré la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet le 1<sup>er</sup> août 2016, la gestion de l'école de la Chailleuse a été transférée à cette même Communauté de communes. L'école de la Chailleuse forme avec celle d'Augisey un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Les enfants des deux Communautés de Communes

fréquentent les deux écoles et il convient donc de conventionner entre les deux EPCI pour le reversement des frais de scolarité entre elles.

La facturation des frais de scolarité est réalisée sur la répartition des dépenses de fonctionnement, au prorata du nombre d'enfants résidant dans chaque collectivité.

Ainsi, pour l'année scolaire 2019-2020, il convient de facturer Terre d'Emeraude Communauté comme suit : 21 élèves sur les 39 scolarisés à Augisey sont domiciliés sur Terre d'Emeraude Communauté, le montant des frais de fonctionnement pour l'école d'Augisey s'élève à 17 905.78€ pour l'année scolaire 2019-2020 soit 459.12€/élève.

1 enfant de Terre d'Emeraude Communauté est également scolarisé en classe ULIS à Cousance. La délibération 2019-32 prévoit la facturation de 500.00€ pour un enfant scolarisé en ULIS. Ce montant est donc à ajouter à la participation demandée à Terre d'Emeraude Communauté.

La participation demandée pour la scolarisation des enfants de Terre d'Emeraude Communauté à l'école d'Augisey et en classe ULIS à Cousance est donc de  $459.12\text{€} \times 21 = 9\,641.52\text{€} + 500\text{€} = 10\,141.52\text{€}$

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à facturer les frais de scolarité des élèves de Terre d'Emeraude Communauté comme défini ci-dessus.

**MODIFICATION DU PROJET D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE COUSANCE –  
RAPPORTEUR EMMANUEL KLINGUER**

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2020-127 du 25/11/2020,  
**Considérant** le chiffrage des travaux réalisé dans la mission de Maîtrise d'Ouvrage,  
**Considérant** la nécessité de modifier le budget prévisionnel du projet,

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et périscolaires rappelle que le projet consiste à réaliser une extension de la salle de restauration utilisée par l'accueil de loisirs sur l'extérieur de l'école de Cousance, afin de ne pas réduire la surface de cour des enfants et de ne pas condamner une partie de préau existant. La Commune de Cousance a délibéré pour mettre à disposition les parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

L'étude du CAUE avait permis d'estimer le budget de l'opération à 120 000€ HT.

L'approche du coût d'ouvrage en phase APS présente un coût total des travaux de **180 925.38€ TTC** :

<b>1 - TRAVAUX EN EXTENSION</b>	<b>129 821,15 €</b>
- 1.1 - GROS-OEUVRE - DEMOLITIONS – AMENAGEMENTS EXTERIEURS	46 833,16 €
- 1.2 – ETANCHEITE	16 605,00 €
- 1.3 - SERRURERIE	4 550,00 €
- 1.4 - MENUISERIES EXTERIEURES BOIS/ALUMINIUM	22 917,50 €
- 1.5 - MENUISERIES INTERIEURES	2 704,00 €
- 1.6 - PLATRERIE - PLAFONDS – PEINTURES	6 344,49 €
- 1.7 - ISOLATION PROJETEE – CHAPES	4 550,00 €
- 1.8 - REVETEMENTS DE SOLS	7 117,00 €
- 1.9 - SANITAIRE PLOMBERIE	2 000,00 €
- 1.10 - CHAUFFAGE - VENTILATION – CLIMATISATION	11 000,00 €
- 1.11 - ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	5 200,00 €
<b>2 - FRAIS ANNEXES</b>	<b>20 950,00 €</b>
<b>Total H.T.:</b>	<b>150 771,15€</b>

**Total T.V.A. (20%) :** 30 154,23€  
**Total T.T.C. :** 180 925,38€  
*soit la somme de cent quatre-vingt mille neuf cent vingt-cinq euros et trente-huit centimes toutes taxes comprises.*

Deux demandes de subventions ont été déposées, au titre de la DETR et de la DST, pour un montant total de 119 000.00 €, en tenant compte du chiffrage des travaux.

Il est donc nécessaire de modifier le plan de financement provisoire comme suit :

Dépenses prévisionnelles	Montant HT	Recettes	Montant
Maîtrise d'œuvre	10 000.00 €	DETR espérée 35%	59 500.00 €
Études géotechniques	3 550.00 €	DST espérée 35%	59 500.00 €
Travaux	150 770.00 €	Emprunt/autofinancement 30%	51 000.00 €
Études complémentaires	5 680.00 €		
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>170 000.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>170 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la modification du plan de financement provisoire tel que présenté ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents se rapportant à l'affaire.

### C. ECONOMIE

#### CESSION PARCELLAIRE A LA SCI DU BOISDEL – RAPPORTEUR VALERIE VAUCHER

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2018-51 en date du 11/04/2018,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2020-123 en date du 25/11/2020,

**Considérant** la demande de la SCI du Boisdel,

Madame la Vice-présidente rappelle que la SCI du Boisdel, gérée par Monsieur Romain PETIOT, réalise son activité sur la ZA En Grusillonne à Cousance. A cet égard, le Conseil communautaire a délibéré le 25 novembre 2020 en faveur de la cession de la parcelle 173 A 1557 (1500 m<sup>2</sup>).

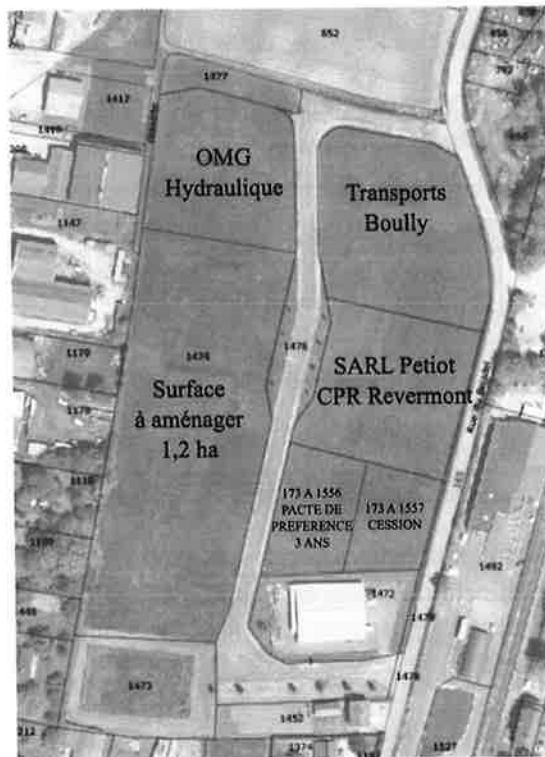
Monsieur PETIOT a exprimé la possibilité d'étendre son activité à moyen ou long terme, et souhaite désormais acquérir la parcelle 173 A 1556 (2052 m<sup>2</sup>), adjacente à la 173 A 1557.

Eu égard à cette demande, il est proposé d'ajouter un pacte de préférence à l'acte de vente de la parcelle 173 A 1557. Ce pacte attribue à M. PETIOT un droit de préemption sur la parcelle 173 A 1556, pour une durée de 3 ans à compter de la signature de l'acte.

Le pacte de préférence donnera à l'entrepreneur un délai suffisant pour déterminer le plan de développement de son activité, sans faire entrave à la possibilité, pour la Communauté de communes, d'aménager la zone durant cette période.

Le prix de vente de la parcelle est maintenu à 8 € HT/m<sup>2</sup>.

## ZA "En Grusillonne" - 39190 COUSANCE



Il est demandé au Conseil communautaire :

- **DE RETENIR** la proposition comme décrite ci-dessus,
- **DE MANDATER** Maître Philippe Grenier, Notaire à Cousance pour rédiger l'acte de vente,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires et les actes pour la mise en œuvre de ces prestations.

### **ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR LOCAL POUR LE FONDS REGIONAL DES TERRITOIRES – RAPPORTEUR VALERIE VAUCHER**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2020-144 en date du 16/12/2020 concernant la participation au Fonds régional des territoires,

**Considérant** les travaux de la Commission Economie du 7 octobre 2020 et du 9 février 2021,

Madame la Vice-présidente rappelle que la Communauté de communes a répondu favorablement à la proposition de la Région Bourgogne Franche-Comté de signer le Pacte Régional avec les Territoires pour l'Economie de Proximité, qui se décline de la manière suivante :

- Un programme d'aide à l'investissement appliqué depuis juin 2020, étendu à l'aide à la trésorerie en novembre 2020, avec des fonds gérés directement par les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans le cadre d'une convention de délégation, d'octroi et d'autorisation ;
- Un programme d'avances remboursables, abondé par les EPCI signataires, géré par l'ARDEA au niveau régional.

Le pacte est cofinancé par les EPCI en fonction du nombre d'habitants, à hauteur d'1 € par habitant pour chaque partie du fonds. Pour la CC Porte du Jura, les données prises en compte sont celles de l'INSEE 2017 qui font état de 10 549 habitants.

Dépenses	CC Porte du Jura	Région BFC	Bq des Territoires	Total	Impact direct sur le territoire
FRT - Volet collectivités (RI 40.11)	0 €	10 549 €		10 549 €	10 549 €
FRT - Volet entreprises - Investissement (RI 40.12)	10 549 €	42 196 €		52 745 €	52 745 €
FRT - Volet entreprises - Trésorerie (RI 40.12)	10 549 €	21 098 €		31 647 €	31 647 €
Fonds Régional d'Avances Remboursables (RI 40.13) <i>Abondé par les EPCI, mais géré par l'ARDEA</i>	10 549 €	10 549 €	10 549 €	31 647 €	0 €
<b>Total</b>	<b>31 647 €</b>	<b>84 392 €</b>	<b>10 549 €</b>	<b>126 588 €</b>	<b>94 941 €</b>

*Note : la CC a également obtenu une subvention de la Région de 4000 € d'aide à l'ingénierie, afin de s'appuyer sur les compétences des chambres consulaires afin de définir la déclinaison locale du Fonds Régional des Territoires. Coût total de la prestation : 4160 €.*

La Communauté de communes a travaillé avec les Chambres consulaires pour la rédaction d'un Règlement d'Application Locale (RAL), avec trois objectifs principaux :

- Transparence ;
- Simplicité ;
- Efficacité de traitement des demandes (notamment pour les aides à la Trésorerie, dispositif qui prendra fin le 31 décembre 2021).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE RETENIR** la proposition comme décrite ci-dessus,
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires et les actes s'y réfèrent.

#### D. AFFAIRES SOCIALES

##### CONVENTION ADAPEMONT 2021 – RAPPORTEUR BRIGITTE MONNET

**Considérant** la mise en place de l'équipe verte de l'ADAPEMONT par le Conseil Général en 2014 dans le cadre du collectif insertion, sur les territoires des deux anciens EPCI Sud Revermont et Pays de Saint Amour,

Madame la Vice-présidente en charge des affaires sociales expose à l'assemblée que dans le cadre du partenariat avec l'ADAPEMONT pour la mise en place d'une équipe verte en insertion professionnelle sur le territoire communautaire, il convient de renouveler la convention pour l'année 2021.

Il s'agit d'une équipe de 6 personnes, avec un encadrant technique (26/35ème), d'une personne chargée de l'accompagnement, de 2 agents administratifs, d'un coordinateur et d'un directeur, tous étant intégrés dans un parcours d'insertion (hors la coordination et la direction). Le coût pour la communauté de communes s'élève à 60 633 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE RENOUELER** la convention de partenariat avec l'ADAPEMONT pour l'année 2021,
- **D'ACCEPTER** le versement d'une aide financière de 60 633 €,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document s'y réfèrent.

##### SUBVENTION AU GROUPEMENT DE VALORISATION AGRICOLE DE LA PETITE MONTAGNE – RAPPORTEUR BRIGITTE MONNET

**Considérant** le règlement d'attribution communautaire aux associations intervenant sur le champ de l'action sociale,

**Considérant** les travaux de la Commission Sociale du 10 février 2021,

Madame la Vice-présidente en charge des affaires sociales expose que le Groupement de valorisation agricole (GVA) de la Petite Montagne, qui compte parmi ses adhérents des exploitants présents sur le territoire communautaire, a formulé une demande de subvention à hauteur de 1243 € pour la période 2021-2022.

L'objectif du GVA est de promouvoir le travail de producteurs locaux et de favoriser le développement d'une agriculture de proximité, par la matérialisation du programme suivant :

- Conception et impression d'une plaquette de présentation des producteurs fermiers et coopératives impliqués dans le GVA (2021-2022) : 8 producteurs implantés sur le territoire de la CC Porte du Jura, ainsi que les coopératives fromagères de Balanod et Val d'Epy (Nantey)
- « Rustic Picnic » 2021 : Pique-nique avec repas et animations à Montfleury. Disponibilité de produits issus d'exploitations situées à Ste-Agnès, Montagna-le-Reconduit, Val d'Epy (Nantey, Lanéria), Chevreaux, Augisey, Cuisia, et St-Amour
- Jeudis Dé-Paysans 2021 et 2022 : visites d'exploitations avec dégustations pendant la période estivale. Sur le territoire communautaire, cette action concerne des exploitations sur les communes de Chevreaux, Gizia, et Val d'Epy.

Madame la Vice-présidente rappelle que cette demande est proche de la manifestation du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Haut-Jura « Le Jura de Ferme en Ferme ».

Les élus de la Commission Sociale ont proposé le calcul de subvention suivant :

Dépenses	Montant
Fonctionnement 2021-2022	3 800 €
Plaquette 2021-2022	2 500 €
Jeudis Dé-Paysans 2021-2022	1 030 €
Rustic-Picnic 2021	3 100 €
Total	10 430 €
Dépenses hors fonctionnement	<b>6 630 €</b>
Recettes attendues	1 800 €
Base éligible	<b>4 830 €</b>
Taux d'aide actuel	15%
Montant de subvention correspondant	<b>725 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la proposition de la Commission d'apporter une participation financière à hauteur de 725 € au GVA pour la période 2021-2022,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document s'y référant.

## E. VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

### **MODIFICATION DES PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELLES DES OPERATIONS D'ASSAINISSEMENT – RAPPORTEUR MICHEL GANNEVAL**

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2019-132 en date du 11 décembre 2019 portant sur les plans de financement prévisionnels des opérations d'assainissement portées par la Communauté de Communes Porte du Jura,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement précise qu'à ce jour, le montant financier des opérations et des aides, dont certaines ont été attribuées, s'est précisé.  
Il convient donc de mettre à jour les plans de financement, notamment pour finaliser les derniers dossiers de demande d'aide financière.

création d'assainissement collectif à Graye et Charnay (bourg de Graye)	taux	montant
montant estimé total en €HT	100%	781 876,00
subvention attribuée DETR	18%	143 715,00
subvention attribuée Agence de l'Eau contrat ZRR	14%	112 102,00
subvention CD39 25 %	25%	195 469,00
autofinancement, emprunt	42%	330 590,00
<b>création d'assainissement collectif à Loisia</b>		
montant estimé total en €HT	100%	930 463,65
subvention attribuée DETR	20%	184 473,00
subvention attribuée Agence de l'Eau contrat ZRR	9%	84 630,00
subvention CD39 25 %	25%	232 615,91
autofinancement, emprunt	46%	428 744,74
<b>création d'assainissement collectif à Epy - réseau</b>		
montant estimé total en €HT	100%	267 240,50
subvention attribuée DETR	28%	76 144,05
subvention attribuée Agence de l'Eau contrat ZRR	14%	38 465,00
subvention CD39 25 %	25%	66 810,13
autofinancement, emprunt	32%	85 821,33
<b>création d'assainissement collectif à Epy - station d'épuration</b>		
montant estimé total en €HT	100%	81 456,50
subvention DETR 30 %	30%	24 436,95
pas d'aide agence (travaux démarrés en régie)	0%	
subvention CD39 25 %	25%	20 364,13
autofinancement, emprunt	45%	36 655,43
<b>mise en séparatif rue de Terreaux</b>		
montant estimé total en €HT	100%	159 458,00
pas d'aide DETR - participation importante Agence de l'Eau	0%	
subvention attribuée Agence de l'Eau contrat ZRR	35%	56 350,00
subvention CD39 25 %	25%	39 864,50
autofinancement, emprunt	40%	63 243,50
<b>réhabilitation du colector de transit Balanod-Saint Amour</b>		
montant estimé total en €HT	100%	906 600,00
pas d'aide DETR - participation importante Agence de l'Eau	0%	
subvention attribuée Agence de l'Eau contrat ZRR	55%	494 655,00
subvention CD39 25 %	25%	226 650,00
autofinancement, emprunt	20%	185 295,00

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** les plans de financements mis à jour comme ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à déposer les demandes restantes auprès des établissements financiers concernés, et se signer tout document s'y rapportant.

**ATTRIBUTION DU MARCHE ETUDES DIAGNOSTIQUES DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DE COUSANCE ET BEAUFORT-ORBAGNA – RAPPORTEUR MICHEL GANNEVAL**

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** l'avis de la Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 25 janvier 2021,

**Considérant** les offres présentées dans le cadre du marché en procédure adaptée 2020-12-21 publié entre le 16/12/2020 et le 15/01/2021,

**Considérant** la nécessité d'engager un diagnostic et une programmation des travaux de mise en conformité des réseaux de collecte des eaux usées de Cousance et de Beaufort-Orbagna, comme rappelé par les courriers du Pôle eau de la Direction Départementale des Territoires du Jura,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement informe qu'à l'issue de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 25 janvier 2021, il est proposé d'attribuer le marché Etudes diagnostiques des systèmes d'assainissement de Cousance et Beaufort-Orbagna :

La CAO réunie le 25/01/2021 propose d'attribuer le marché :

<b>ETUDES DIAGNOSTIQUES DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DE COUSANCE ET BEAUFORT-ORBAGNA</b>		
<b>Lots</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Estimation</b>
<b>Lot 01 – Cousance</b>	VERDI	83 655,30 € HT
<b>Lot 02 – Beaufort-Orbagna</b>	VERDI	53 560,00 € HT
<b>TOTAL DU MARCHÉ</b>		<b>137 215,30 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** l'attribution par la CAO du marché Etudes diagnostiques des systèmes d'assainissement de Cousance et Beaufort-Orbagna comme présentée ci-dessus,
- **DE SOLLICITER** une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, à hauteur de 50 % du montant total, conformément au 11<sup>e</sup> Programme d'Actions,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents s'y rapportant.

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ CREATION DE LA STATION D'EPURATION DE LA COMMUNE DE VAL D'EPY – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT**

**Vu** le Code de la Commande publique,

**Vu** les offres remises par les candidats,

**Considérant** que toutes les offres répondent au cahier des charges de la consultation,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Porte du Jura a démarré la mise en place de l'assainissement collectif à Epy.

A ce titre, la station d'épuration (filtre planté de roseaux) a été démarrée dans le cadre d'une conduite d'opération en régie : le bassin et son étanchéification par géomembrane ont été effectués.

Il convient désormais de terminer l'ouvrage, en coordination avec la création du réseau de collecte (phase projet, études préalables en cours).

Une consultation a été lancée pour la mise en place du poste de relevage d'entrée, le garnissage des filtres, canalisations de liaison etc...

Le service d'assainissement assurera le suivi des travaux.



La consultation a été lancée sur plateforme dématérialisée, en procédure adaptée.

Monsieur le Maire de Cuisia se retire de la salle du Conseil communautaire.

Candidatures reçues :

- Groupement ORPEO-PETITJEAN 81 456,50 €HT
- Groupement SCIRPE-FONTENAT – base 107 942,45 €HT
- Groupement SCIRPE-FONTENAT – variante 94 893,50 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** le marché de création de la station d'épuration d'EPY au groupement ORPEO-PETITJEAN, pour un montant de 81456,50 €HT
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

## F. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Instauration de permanences par l'AJENA dans les locaux de la Communauté de communes

L'Espace France Services implanté au siège administratif de la Communauté de communes à Beaufort-Orbagna accueillera bientôt de nouvelles permanences dans le cadre de sa compétences Sociale :

- AJENA : mise en place de permanences sous forme d'un espace info énergie.  
Ces espaces sont financés par la Région ainsi que par le dispositif de certificat d'économie d'énergie (C2E). La Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite que les espaces d'info énergie aillent au plus près des habitants.  
Ces permanences auraient lieu une demi-journée par mois, avec l'objectif de développer ces permanences au sein du prochain EFS sur la commune de Saint-Amour, voire d'envisager une information en itinérance.  
Objectif : permettre aux habitants de réaliser le bilan énergétique ainsi que d'envisager les travaux pertinents pour leur logement, et aider au calcul des aides financières.  
Ces permanences seront organisées à compter du mois de mars 2021, les demi-journées seront à définir en fonction de la disponibilité des conseillers et des locaux au sein du siège de la Communauté de communes.
- UDAF : proposition de mettre en place des « points conseils budget », dont l'objectif est d'aider les ménages dans leurs démarches de gestion financière, en matière de surendettement, de micro-crédit ou de diagnostic de leur budget.  
Aucune date n'est établie pour le moment, une matérialisation rapide de cette collaboration est néanmoins espérée.

- Mise à disposition de matériel auprès de l'association COOPILOTE

La Communauté de communes collabore depuis 2 ans avec la commune de Val-Sonnette et la coopérative COOPILOTE sur le projet d'Espace-Test Agricole implanté à Val-sonnette. Pour permettre à COOPILOTE de mener à bien sa mission, la Communauté de communes s'est engagée à mobiliser des moyens matériels, à hauteur de 10 000€ en 2020.

Pour l'année 2021, il est proposé de poursuivre le partenariat avec COOPILOTE par la mise à disposition de matériel pour développer cette action : 3 nouveaux tunnels, une chambre froide, un asperseur, un goutte à goutte, ainsi qu'un système d'irrigation et une cuve de récupération.

L'ensemble est estimé à 60 000€ HT.

Il est proposé de participer au financement de ce matériel à hauteur de 20 000 €. Les 40 000 € restants doivent être pris en charge par des fonds LEADER ainsi qu'au titre du Plan de relance dans le cadre du Plan alimentaire territorial, pour lequel la communauté de communes a validé l'adhésion au capital de la SCIC porteuse de projet.

- Suppression de train – ligne Saint Amour – Lyon

Depuis le 16 février 2021, le train de 6h30 a été suspendu pour une durée annoncée de 3 mois. Cette situation contraint de nombreux habitants de la Commune de Saint Amour et alentours à une mobilité restreinte. Un courrier du Président sera rapidement rédigé à l'attention conjointe du Directeur régional de la SNCF, et du Président de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en tant qu'autorité organisatrice des transports.

